

# Fiche de données de sécurité



Préparé 18-12-2017  
Révision: (date) 18-07-2022  
Version 1.1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: Glitterlim  
Code produit: -

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées:

Arts plastiques et travaux manuels.  
Colle/adhésif.

#### Utilisation déconseillée:

Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Société:

www.cchobby.com  
Rasmus Færchs Vej 23  
7500 Holstebro  
Denmark  
Tlf.: +45 96 13 30 10

#### Contact et mail:

compliance@cchobby.dk

#### Service responsable:

Mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: DH

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

L'étiquetage du produit selon le règlement européen 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage n'est pas imposé.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

-

#### Mention d'avertissement:

-

Fiche de données de sécurité disponible sur demande. (EUH 210)

### 2.3. Autres dangers

-

#### Autres remarques:

-

#### Autre

-

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1./3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index / No.-REACH	No.-CAS	No.-CE	Classification-CLP	Poids/Poids %	Note
Aluminium en poudre (stabilisée)	013-002-00-1 / -	7429-90-5	231-072-3	Flam. Sol. 1;H228, Water-react. 2;H261	5 - 10	-
Methenamine 3-chloroallylochloride	- / -	4080-31-3	223-805-0	Acute Tox. 3;H301 + H311, Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319	0,1 - 0,5	-

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

---

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

---

**4.1. Description des mesures de premiers secours****En cas d'inhalation:**

Pas pertinent.

**En cas d'ingestion:**

En cas de vaporisation dans la bouche :  
Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

**En cas de contact avec la peau:**

Ne pas chercher à séparer la peau collée directement. Amollir d'abord la peau avec de l'eau savonneuse tiède. Séparer la peau avec un outil émoussé tel le manche d'une cuillère. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

**En cas de contact avec les yeux:**

Ne pas essayer d'ouvrir l'oeil de force. Couvrir l'oeil avec un coton imprégné d'eau tiède. Consulter un médecin.

**Conseils généraux:**

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

---

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

---

**5.1. Moyens d'extinction**

Incendie environnant:  
Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.  
Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.  
L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Les pompiers doivent utiliser l'équipement de sécurité approprié.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

---

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucune exigence particulière.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Prélever mécaniquement

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Se reporter au rubrique 8 pour le type d'équipement de protection.  
Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

---

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

---

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune exigence particulière.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir application, rubrique 1.

---

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**


---

**8.1. Paramètres de contrôle**

Limite d'exposition UE (Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021):

Substances	Paramètres de contrôle (VLEP 8h) ppm / mg/m <sup>3</sup>	Paramètres de contrôle (VLEP CT) ppm / mg/m <sup>3</sup>	Remarques
Aluminium (pulvérulent)	- / 5	- / -	-

**Valeur de la DNEL/PNEC:****DNEL Aluminium en poudre (stabilisée)**

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	3,72 mg/m <sup>3</sup>	-
Inhalation - Chroniques Locaux	3,72 mg/m <sup>3</sup>	-
Orale - Chroniques Systémiques	-	7,9 mg/kg bw/day
Orale - Aigus Systémiques	-	7,9 mg/kg bw/day

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

**Contrôles techniques appropriés**

Aucune exigence particulière.

Se laver les mains après utilisation.

**Protection respiratoire:**

Non exigé.

**Protection des mains:**

Non exigé.

**Protection des yeux/du visage:**

Non exigé.

**Protection de la peau:**

Non exigé.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**


---

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique:	Liquide
Couleur:	Différentes
Odeur:	Inodore
Point de fusion/point de congélation (°C):	-
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Inflammabilité:	-
Limites inférieure et supérieure d'explosion (vol-%):	-
Point d'éclair (°C):	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
pH:	-
Viscosité cinématique (mm <sup>2</sup> /s):	-
Solubilité:	-
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-
Pression de vapeur:	-
Densité et/ou densité relative:	-
Densité de vapeur relative:	-
Caractéristiques des particules:	-

**9.2. Autres informations**

Aucunes.

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**


---

**10.1. Réactivité**

Aucune donnée.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun effet connu.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucun effet connu.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucun effet connu.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**


---

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Aluminium en poudre (stabilisée)	Oral	Rat	LD50	> 15900 mg/kg bw
Aluminium en poudre (stabilisée)	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	> 2,3 mg/L air

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Peut être légèrement irritant.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Peut provoquer une irritation de l'oeil.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Cancérogénicité:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Toxicité pour la reproduction:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Danger par aspiration:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**


---

**12.1. Toxicité**

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Aluminium en poudre	96 Heures	Poisson	LC50	> 218644,1 µg/L
Aluminium en poudre	48 Heures	Daphnie	EC50	0,72 mg/L
Aluminium en poudre	72 Heures	Algues	EC50	200 µg/L

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
Aucune donnée.	-	-	-

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
Aucune donnée.	-	-

**12.4. Mobilité dans le sol**

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucunes.

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**


---

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Suivant la réglementation sur les déchets, le produit n'est pas classé déchet dangereux. Il est recommandé d'éliminer les restes et déchets par le biais du système communal de collecte des déchets, conformément aux spécifications ci-dessous.

Code-EAK	Description
20 01 28	Peinture, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27

**Marquage spécifique:**

-

**Emballages contaminés:**

Les emballages vides et les résidus peuvent être éliminés avec les déchets ménagers.

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**


---

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR, IMDG et à IATA.

**14.1 -14.4.**

**ADR**

-

**IMDG/IATA**

-

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

-

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Pas pertinent.

---

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

---

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Sources:**

Limite d'exposition UE ( Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021).

**Autres remarques:**

-

**Restrictions professionnelles:**

-

**Besoins en formation:**

-

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucunes.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

---

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

**Information supplémentaire:****Sources:**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

UE règlement N° 276/2010

Directive 2000/532/CE

ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

**Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:**

H228	Matière solide inflammable.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H301 + H311	Toxique par ingestion ou par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH 210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:**

-

**Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:**

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.

NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

## Fiche de données de sécurité



**Autre:**

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

**Changements ont été apportés dans les points suivants:**

Mise à jour générale.

**Cette fiche annule et remplace la version:**

1.0